

Décision

Générale

colonial

Décision n° 273 PERSONNEL EUROPEEN.

n° 273

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à La colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis: Vu la décision n° 1498 du 27 décembre 1946 engageant Mme Di Bona comme secrétaire au cercle de Djibouti : Vu la demande de démission de l'intéressée en date du 5 mars 1947.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est acceptée pour compter du 15 mars 1947, la démission de son emploi offerte par Mm Di Boni, dame employée auxiliaire sténodactylographe (2 catégorie), en service au cercle de Djibouti.

Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

L'Inspecteur des affaires administratives, CHIAMBREDON.